



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 11/06/2024

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne  
et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue janvier – BP 72102  
35021 RENNES CEDEX 9

Le Directeur régional des Finances publiques  
de Bretagne et du département  
d'Ille-et-Vilaine

Courriel : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à  
Monsieur le Président de GUNGAMP-PAIMPOL  
AGGLOMERATION DE L'ARMOR A L'ARGOAT

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Jean-Marie Zoppis  
Courriel : jean-marie.zoppis@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 02.99.66.29.43

Réf DS : 17998135  
Réf OSE : 2024-22223-38742

**Objet : Lettre valant avis du Domaine**

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2023-22223-05591 du  
17/02/2023

Par une saisine en date du 23/05/2024, vous sollicitez l'évaluation de la parcelle de terrain à bâtir  
cadastrée B 1 161 située ZA de poul vran, D8, à Plouisy en vue de sa cession.

Par ailleurs, vous indiquez que le précédent avis du 17/02/2023 portait une valeur de 251 440 € .

Aucune modification concernant le projet n'est intervenue depuis la précédente évaluation par  
le Pôle d'Evaluation Domaniale.

Compte tenu de ces éléments, **la valeur vénale de 251 440 €** est reconduite .

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente  
sans justification particulière à 226 296 €

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge  
d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou  
qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

Les collectivités locales et leurs établissements publics **peuvent vendre à un prix plus élevé**. Ils  
ont toutefois la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision  
motivée pour vendre à un prix plus bas.

Le présent avis est valable 12 mois.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240917-DELBU2024\_09\_72-DE

Pour le Directeur et par délégation,



Jean-Marie ZOPPIS

Inspecteur des Finances publiques